

Conseil Départemental de l'Energie - Radiotéléphonie

Compte-rendu

Communes	N° Site	Lieu-dit	Opérateur	CDE	Résultats
Courtieux	Courtieux 12630 A1 – C12	Chemin rural de la Croix Rompue lieu dit « Le Marais Dammartin » 60350 Courtieux	Orange	22/06/2012	<p>Avis de la DREAL : Comme souvent les photos ne montrent pas grand chose. Elles sont zoomées, à contre jour et mal positionnées. Leur localisation devrait être sur une carte au 1/25000 et non pas sur une photo aérienne. Je m'interroge sur le choix du site car à 500 mètres, il y a des équipements techniques, comme une station d'épuration, une usine, et quitte à faire un pylône très haut, pourquoi ne pas l'intégrer à ce type d'équipement ? Prévoir une plantation d'arbustes d'essences locales autour de la zone technique et non pas du lierre. Avis défavorable dans l'attente de photos complémentaires (voir document ci-joint). <i>Réponse opérateur : Il n'est pas possible de s'implanter près des équipements techniques et de planter sur la droite de la zone technique, car en limite de propriété avec un terrain privé.</i></p> <p>Avis de la DGAC : Avis favorable.</p> <p>Avis DDT : Pas d'observation particulière.</p> <p>Avis ARS : Pas d'observation particulière.</p> <p>ROSO : Le site d'implantation est a priori hors du périmètre des Monuments Historiques mais compte tenu de la proximité du site, l'avis du SDAP doit être pris en considération sur ce dossier. L'intégration paysagère est tout juste correcte. Pas d'avis défavorable.</p> <p>Avis du STAP : Avis défavorable. L'implantation de ce pylône treillis de 36 mètres de haut adossé à un petit bouquet d'arbres de 18 mètres de haut est beaucoup trop voyante dans le paysage. Il conviendra de chercher un nouvel emplacement adossé à la forêt, plus éloigné du creux de vallée, sans doute vers l'ouest, à mi pente à la cote 65. Le pylône ne dépassera pas la cime des arbres. Les baies techniques seront impérativement entourées d'une haie vive. Le pylône sera peint de teinte RAL 7043, les antennes de la teinte RAL 9018. Cinq arbres de haute tige (mélange d'essences locales : chêne, châtaignier, hêtre) seront plantés en quinconce en avant du pylône, hauteur minimum à la plantation 15 mètres. <i>Réponse opérateur : Par rapport à l'emplacement, un projet avait été précédemment déposé au CDE, or il se trouve qu'il est techniquement irréalisable. C'est pour cette raison que la Mairie a proposé cet emplacement. Dans ce cas, des réhausses ne seront pas nécessaires pour les autres opérateurs. Orange s'implantant en bas du pylône. La couverture doit cependant être suffisante. Si le projet est éloigné, en s'écartant, le pylône aura une hauteur de 45 mètres du fait de la perte de dénivelé de 14 mètres, ce qui n'est pas acceptable. A titre indicatif, il s'agit d'un programme zone blanche, c'est à dire qu'une répartition du territoire est réalisée au niveau national. Pour qu'une commune fasse l'objet d'un programme zone blanche, il faut que lors des mesures réalisées sur la commune, aucun réseau ne soit détecté.</i></p> <p>Conseil : Représenter un dossier avec les photographies complémentaires demandées par la DREAL et les remarques du STAP, en expliquant les impératifs argumentés pour les choix de l'opérateur (impossibilité de planter sur la parcelle privée, dépôt d'un premier dossier techniquement irréalisable).</p>

Conseil Départemental de l'Energie - Radiotéléphonie

Compte-rendu

Le Meux	Le Meux C13_19366_A1	Terrain communal Route de Jonquières Lieu-dit « Le Fond de la Mimonette » 60880 Le Meux	Orange	22/06/2012	<p>Avis de la DREAL : Comme souvent les photos ne montrent pas grand chose. Elles sont zoomées, à contre jour et mal positionnées. Leur localisation devrait être sur une carte au 1/25000 et non pas sur une photo aérienne. Il y a le GR 124A et aucune photo à partir de ce chemin, ni de la ferme Meux le Mon, ni de l'habitation un peu en dessous. La photo n°1 n'est pas bien localisée. La seule « vue de près » ne montre pas le site. Il semblerait que ce soit une ancienne décharge ? Une voirie est en cours de réalisation ? Page 21, pas de contrejour à plus de 500 mètres. Pages 14 à 16, aucun intérêt, la photo aérienne ne servant pas pour la perception du paysage, leur préférer des vues sur le terrain. Prévoir une plantation d'arbustes d'essences locales autour de la zone technique. <i>Avis défavorable dans l'attente de photos complémentaires (voir document ci-joint). Réponse opérateur : Il s'agit d'une sorte de déchetterie pour la Mairie, un réaménagement est prévu. Le GR se situe au niveau de la photo 6, la ferme au niveau de la photo 9.</i></p> <p>Avis de la DGAC : Avis favorable.</p> <p>Avis DDT : Pas d'observation particulière.</p> <p>Avis ARS : Pas de problème particulier.</p> <p>ROSO : Hauteur du pylône très conséquente pour un seul opérateur (40 mètres). Que deviendra la hauteur dans le cas d'arrivée des autres opérateurs ? Nous avons noté qu'il s'agit du 4ème projet sur ce dossier et que le périmètre de protection des Monuments Historiques est à priori respecté. <i>Avis plutôt favorable. Réponse opérateur : Si un nouvel opérateur veut s'installer sur le pylône, il y aura forcément une réhausse. Sur les pages 36, 37 et 38, il est possible d'observer que les communes de Jonquières, Colombes et Le Meux sont couvertes par le projet de pylône.</i></p> <p>Avis du STAP : Avis favorable sous condition. L'implantation de ce pylône treillis de 40 mètres de haut adossé à un petit bouquet d'arbres de 30 mètres de haut est beaucoup trop voyante dans le paysage. Le pylône ne dépassera pas la cime des arbres, soit 30 mètres de haut, les réhausse ultérieures ne seront pas acceptées. Cinq arbres de haute tige (mélange d'essences locales : chêne, châtaignier, hêtre) seront plantés en quinconce en avant du pylône, hauteur minimum à la plantation 15 mètres. Les baies techniques seront impérativement entourées d'une haie vive. Le pylône sera peint de teinte RAL 7043, les antennes de la teinte RAL 9018. <i>Réponse opérateur : Il n'est pas possible techniquement de baisser la hauteur du pylône à 30 mètres. Il faut en effet que les antennes dépassent de la cime des arbres car la forêt est très dense.</i></p> <p>Conseil : Représenter un dossier en prenant en compte les remarques émises concernant notamment la hauteur, les haies ainsi que les photos complémentaires demandées et en argumentant les choix de l'opérateur.</p>
---------	-------------------------	---	--------	------------	--